

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 19 MAI 2014 à 20 HEURES**

**Présents :** Simon CHAPUS, Eliane ADRIEN, Roland ARGAUD, André BEAL, Jeanine CHAREYRON, Philippe DESESTRES, Francis GIRARDOT, Catherine LUPOVICI, Sylvie MARTIN, Henri NICOLAS, Marie-Paule NICOLAS, Cyriaque PETITJEAN, Jean-Luc PLANTIER, Isabelle ROCHE, Solange ROURE

**Secrétaire de séance :** DESESTRES Philippe

Après approbation à l'unanimité du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 7 Avril 2014, Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

\*\* \*\* \*\* \*\* \*\*

**GENDARMERIE DU SECTEUR :**

Monsieur ADIER, Capitaine et Commandant de Compagnie de la Brigade de Tournon sur Rhône, en présence de l'Adjudant-Chef Christophe RIGAUD, a pris la parole pour présenter la brigade du secteur qui regroupe les cantons de St Agrève, le Cheylard et St Martin de Valamas. Un effectif de seize gendarmes œuvrent pour 14 000 habitants.

Il précise que compte tenu de la baisse de population du territoire et le fait que peu de délits ont été relevés, la gendarmerie de St Martin de Valamas ne reçoit plus le public depuis plusieurs mois.

L'ensemble des élus déplorent cet état de fait et font part de leur inquiétude en espérant que suite à cela, d'autres services publics ne fermeront pas.

**ELABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :**

En référence des textes en vigueur, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de constituer une commission de travail pour élaborer un plan de sauvegarde communal qui permettra de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels : feux de forêts, inondation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation d'un plan de sauvegarde (PCS) de la commune et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires. Une délibération sera prise en ce sens.

Les élus désignés membres de cette commission sont : Eliane ADRIEN, Roland ARGAUD, Henri NICOLAS, Solange ROURE, Françoise CLAUZIER.

**ELARGISSEMENT DU PONT DE TAUSSAC :**

Monsieur le Maire rappelle qu'en séance du 11 mars 2014, le conseil municipal a voté des crédits inscrits au budget 2014 comprenant les travaux d'élargissement du pont de Taussac.

Monsieur le Maire propose de lancer cette opération : dépose du parapet, côté St Martin et pose d'une barrière, pour un coût de 20.339,00 euros.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

**DEUXIEME TRANCHE : ASSAINISSEMENT DE VALAMAS :**

La partie administrative a été lancée par le bureau d'études NALDEO pour engager la deuxième tranche de travaux en fin d'année 2014.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS :**

La proposition d'un conseil municipal d'enfants concernera les élèves du primaire (CE2-CM1-CM2) des écoles publiques et privées.

Sa constitution est confiée à la commission enfance jeunesse.

Accord à l'unanimité.

### **ECONOMIE D'ENERGIE : HORLOGES ASTRONOMIQUES :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à une réflexion concernant la diminution de la consommation énergétique sur la commune, dans le cadre du Plan Climat Energie (PCET) des Monts d'Ardèche, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche subventionne l'achat d'horloges astronomiques aux communes souhaitant réduire leur consommation d'éclairage public.

Ces appareils, installés dans les armoires électriques, permettent d'automatiser la mise en route, d'éteindre l'intensité de l'éclairage public de la commune, totalement ou partiellement, minimum cinq heures par nuit.

Monsieur le Maire précise, qu'au préalable, une phase de concertation auprès de la population sera engagée en partenariat avec le chargé de mission du Parc National des Monts d'Ardèche.

Le conseil municipal après avoir entendu Monsieur le Maire donne son accord de principe.

### **ADHESION D'UNE COMMUNE AU SIVU-SAIGC :**

Monsieur le Maire fait part de la volonté de la commune de Gluiras d'adhérer au SIVU SAIGC.

Pour que cette adhésion puisse se concrétiser, Monsieur le maire rappelle le principe (code général des collectivités territoriales) : chaque commune adhérente à ce syndicat doit approuver cette nouvelle adhésion. Par conséquent, il invite les membres à se prononcer.

Accord à l'unanimité du conseil municipal.

### **ASSAINISSEMENT DE VALAMAS**

#### **POSTE DE RELEVAGE : TERRAIN REISSER/CHAMBON**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du document d'arpentage établi par le cabinet de géomètres GEODIAG du Chambon sur Lignon, qui a divisé la parcelle d'origine E54 en deux nouvelles parcelles : la E 920 d'une superficie de 77 ca et la parcelle E 919 d'une superficie de 11a43ca.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver l'achat de la parcelle E 920.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'acheter la parcelle E 920 (77m2), au lieu-dit la Jallat, appartenant à M. Philippe REISSER et à Mlle Béatrice CHAMBON, au prix de 25,00 euros le mètre carré.

### **TERRAIN LES HORTS - VENTE CNE/POURTIER MICHEL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le document d'arpentage transmis par le cabinet de géomètres GEODIAG. La parcelle AD 742 a été divisée en deux nouvelles parcelles : AD 1258 d'une surface de 20 ca (partie à vendre) et AD 1257 d'une superficie de 53 ca (partie à conserver).

Après avoir entendu Monsieur le Maire, l'ensemble des membres du conseil municipal confirme son accord pour la modification des limites de propriété entre la parcelle AD 1097 (propriété POURTIER) et la parcelle AD 1257 (propriété commune) et valide la vente de la parcelle AD 1258 d'une surface de 20 ca au prix forfaitaire de 100,00 euros à M. et Mme Michel POURTIER.

### **DIVERSES DELEGATIONS :**

#### **- Désignation d'un délégué au SDE07**

**\*\* Proposition de nommer Monsieur Simon CHAPUS délégué au Syndicat Départemental d'Electrification de l'Ardèche.**

**Adopté à l'unanimité.**

#### **- Présentation des délégations locales aux adjoints**

**\*\* Mme Eliane ADRIEN : Finances,**

**\*\* M. Roland ARGAUD : Travaux - Bâtiments - Développement Durable,**

**\*\* M. Philippe DESESTRES : Education - Enfance jeunesse - Sport - Culture,**

**\*\* Mme Sylvie MARTIN : Economie - Communication - Tourisme - Action Sociale,**

#### **- Délégations des élus aux commissions Val'Eyrieux :**

**\*\* M. Simon CHAPUS : délégations transversales, statuts/compétences/intérêt communautaire, élu référent SMEOV, Aménagement numérique,**

**\*\* M. Jean-Luc PLANTIER : Eau, Assainissement, travaux de voirie,**

**\*\* Mme Solange ROURE : Action sociale et Enfance Jeunesse,**

**\*\* Mme Catherine LUPOVICI : Administration générale et communication,**

**\*\* Mme Eliane ADRIEN : Finances, Sports et Vie associative,**

**\*\* Mme Sylvie MARTIN : Culture et Tourisme,**

**\*\* M. Cyriaque PETITJEAN : Economie,**

**\*\* M. Roland ARGAUD : Développement Durable et Aménagement de l'espace.**

### **BUREAU DE VOTE DES ELECTIONS EUROPEENNES**

**Mise en place du bureau de vote pour le scrutin du 25 mai 2014 - Bureau ouvert de 8 heures à 18 heures.**

**Les élus sont invités à se désigner pour tenir le bureau de vote par tranches horaires.**

## **RAPPORT DES DELEGUES AUX DIVERS SYNDICATS :**

### **- SICTOMSED**

. Compte rendu de M. Roland ARGAUD qui a assisté à une première réunion du SICTOMSED, qui s'est tenue au Cheylard et informe le conseil municipal de l'ordre du jour : mise en place du bureau.

Monsieur ARGAUD communique les noms des membres dont celui du président : M. Pierre CROS.

### **- PARC NATIONAL DES MONTS D'ARDECHE**

. Monsieur Francis GIRARDOT a participé à une réunion du Parc National des Monts d'Ardèche et fait part aux conseillers des différents points abordés lors de cette réunion : présentation des missions du Parc aux nouveaux élus des communes incluses dans le territoire et élections du Président (Lorraine CHENOT) et du bureau.

### **- VAL'EYRIEUX**

. Les délégués informent le conseil municipal que le conseil communautaire du 28 avril a porté principalement sur l'harmonisation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2014 sur tout le territoire de Val'Eyrieux.

Ainsi dès 2014, la taxe d'habitation relative à l'intercommunalité passe de 8,80% à 9,92%. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 14,70% à 14,77%.

Les taux de la taxe foncière (bâti) et la taxe foncière (non bâti) seront portés respectivement à 1,53% et 8,41%.

## **PERMANENCE DES ELUS EN MAIRIE :**

Un élu tiendra une permanence en Mairie, le samedi matin de 10 heures à 11 heures 30, sauf en juillet et en août.

## **COURRIERS DIVERS :**

\*\* Proposition est faite par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers pour être propriétaire du laffly, qui à ce jour appartient à la mairie.

Aucune objection de l'ensemble des conseillers. Une convention sera prise entre les deux parties stipulant la récupération du véhicule, par la Mairie, en cas de vente ou donation par l'Amicale.

\*\* AFM TELETHON, qui par courrier du 24 février 2014 sollicite la commune pour le versement d'une subvention.

Le conseil municipal privilégie les associations ayant un siège sur la commune.

\*\* PREVENTION ROUTIERE : par courrier du 31 mars 2014 communique sa date d'intervention sur la commune en invitant les élèves des deux Ecoles de la commune ainsi que les classes des communes de St Julien Boutières et de St Jean Roure. L'organisation usuelle sera mise en place.

\*\* COURRIER DE MME SEILER PRADIER - maison Champchiroux : pour éviter

les contraintes (nettoyage des feuilles) dues aux platanes qui se trouvent à proximité de la maison, demande l'abattage des arbres.

Mme SEILER PRADIER sera informée de l'élagage régulier des arbres. L'opération d'abattage est lancée pour les arbres potentiellement dangereux nécessitant l'intervention d'un élagueur.

**\*\* ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE :** pour utiliser la salle polyvalente dans le cadre d'un spectacle de marionnettes de la compagnie Coline.

Pas d'objection pour la mise à disposition.

**\*\* Les FAMILLES FAURE et MARTIN - La Combe de Geai :** par courrier du 14 mai, rappelle qu'une partie de la route d'accès à la Combe de Geai a été goudronnée et signale qu'il reste une partie très détériorée.

La commission des travaux se rendra sur place.

**\*\* ASSOCIATION « FLEUR DE VIE » :** sollicite le conseil municipal pour le versement d'une subvention annuelle 2014 et sera informée des justificatifs à fournir pour bénéficier de cette aide.

**\*\* L'UNION SPORTIVE SAINT MARTINOISE :** pour une remise en état de la pelouse du stade. La commission des travaux étudiera cette demande.

La séance a été levée à 23 heures.